

Algérie : les premières dilapidations - 1/5

L'Algérie de part son étiquette arabe et musulmane n'échappe pas aux méfaits des autres pays composant la "ligue arabe".

Loin de penser à leurs peuples, les dirigeants ne se gênent guère de se servir et non de servir. Les dilapidations qui ont jalonné l'économie algérienne le confirment à toute aise.

Les scandales qui secouent le pouvoir honni d'alger sont légions. Le régime maffieux et rentier d'alger possède à son actif une longue liste de méfaits.

En plus des crimes commis, restés impunis à ce jour (le dernier en date qui a coûté la vie à 124 jeunes a été perpétré en Kabylie les 27 et 28 avril 2001), nous relèverons les malversations économiques. Dès l'indépendance, des détournements monstres ont été perpétrés. L'argent revenant à l'état a été dilapidé. La situation engendrera un conflit armé qui opposera d'ailleurs les maquisards kabyles (qui occupaient la région dénommée la wilaya 3) aux arabes venus de l'extérieur (groupe d'Oujda, une ville marocaine).

L'intervention de la population qui était sortie pour demander le silence des armes a eu un effet dissuasif. Toutefois, les arabes profitèrent de la trêve pour assoire ses dirigeants, ceux qui gouvernent l'Algérie actuelle. Bouteflika (président), Zerhouni et consors, originaires du Maroc, tentent de saborder les prochaines élections en jouant sur l'antagonisme est-ouest qui a toujours envenimé le pays. Les Berbères chaouï des Aures (l'est du pays) se retrouvent confrontés aux arabes de l'ouest algérien. La Kabylie qui se trouve au centre, à quelques kilomètres d'Alger, semble payer son appartenance à l'ethnie berbère. La création d'associations culturelles aux Aures (Berbères chaouïa) ajoutée à l'appui sans cesse renouvelé aux Kabyles inquiète sérieusement le pouvoir et ses relais du FFS d'Aït-Ahmed, un parti kabyle pro-islamiste (contrairement aux deux autres formations de la région, le RCD de Saïd Sadi et le MDS de Lhachemi Cherif). Aussi il serait utile de faire un aperçu sur le parcours des hommes du groupe d'Oujda et ce dès l'indépendance. Nous nous intéresserons au trésor du FLN, le parti qui avait pris les armes le 1er novembre 1954 contre l'occupation française. Une enquête minutieuse nous conduira bien évidemment à des découvertes effarantes ! Pendant la guerre, le FLN était le représentant du peuple algérien.

Son exécutif, le GPRa (gouvernement provisoire de la République Algérienne) a été créé le 19.09.1958. Le bureau politique, véritable organe directeur a vu le jour au mois de juin 1962, juste avant l'indépendance qui a été proclamée le 05 juillet de la même année. L'Assemblée constituante mettra fin à son rôle de direction politique au mois de septembre 1963. Il demeurera l'organe suprême du parti unique, le F. L. N. Son secrétaire général Mohamed Khider, sera chargé des finances du parti qu'il gèrera dès le 7 août 1962. Le trésor du FLN (ou de l'Algérie) a été déposé en grande partie à l'Arab Bank (Beirut-Liban) et ce au nom du GPRa. L'organisation de la Fédération de France (FLN-France) possédait de son côté son trésor de moindre importance qui fut déposé sur un compte à Genève (Suisse) par deux responsables, Abdelkrim Souissi et Saïd Bouaziz. C'est sans encombre que les responsables financiers des deux organismes (Fédération de France et GPRa) procéderont aux versements. Le 18 octobre 1962, Mohamed Khider (responsable des finances au sein du bureau politique du FLN) déposera ces fonds extérieurs du parti sur un compte qu'il ouvrira en son... Nom à la Banque Commerciale Arabe (BCA) de Genève au lieu de placer cet argent au trésor. La BCA a été créée le 25.06.1958 par Jamil Mardam Bey, premier ministre du président de la République syrienne de l'époque, Hashim el Atassi (lorsque le gouvernement était dirigé par le bloc national de 1936 à 1939).

La Syrie, sous la tutelle du haut commissaire français, ne recouvrira son indépendance qu'en 1946. Lorsque l'affaire du trésor du FLN éclatera, la BCA avait changé de gérance. Elle était dirigée par le fils du fondateur, Zoheir Mardam Bey. L'administrateur à la BCA, le banquier suisse François Genoud, a d'ailleurs été biographié par un écrivain français, Pierre Pean, dans son livre "l'Extremiste" publié par l'édition "Fayard" à Paris en 1966 qui avait détaillé les connaissances parfaites de celui-ci. Le 13.04.1963, lors de la conférence nationale des

Algérie : les premières dilapidations - 2/5

cadres du fln, mohamed khider sera éjecté du secrétariat général du parti qu'il dirigeait, par le président de la république, ahmed ben bella. Il sera maintenu toutefois au sein du bureau politique. Manifestant son désir de garder sous son contrôle les finances du parti, mohamed khider n'hésitera pas à procéder le 26.04.1963 à un important retrait à alger. C'est ainsi qu'il transfèrera de l'arab bank de beyrou (liban) deux millions de livres sterling qu'il placera à la banque commerciale arabe de genève en son nom alors que la loi en vigueur ne lui donnait pas ce droit ! Plus grave, mohamed khider ne possédait pas de compte personnel à l'arab bank de beyrou. Il serait important aussi de préciser que le seul client de cette dernière demeurait le bureau politique du fln. Les sommes déposées auprès des deux banques s'effectuaient au nom du gpra et du bureau politique. Mohamed khider était chargé de procéder aux opérations en qualité de responsable financier et non à titre personnel. Devant ces malversations, le chèque fera l'objet d'un blocage... Il a fallu attendre l'envoi d'un télégramme le 08 mai 1963 de la bca de genève pour que celui-ci soit validé. Le télégramme adressé par la bca à l'arab bank précisera que le montant sera crédité sur un compte au nom du bureau politique du fln et que la revalidation de la signature de mohamed khider suivra à la fin du même mois. La bca portera ces fonds au crédit d'un compte provisoire ouvert au nom de mohamed khider (compte portant le n°41195).

La banque commerciale arabe procédera le 05 juin 1963 sur un autre compte, toujours au nom de mohamed khider (compte n°42108). Ceci éveillera des doutes bien entendu. En effet, la cour de justice du canton de genève relèvera dans son arrêt du 15.06.1963 que la bca a pris un engagement personnel qu'elle n'a pas tenu lorsqu'elle déclarait que la somme serait créditée sur un compte appartenant au bureau politique du fln. Sans cette assurance, l'arab bank n'aurait pas procédé au virement de la dite somme. La cour de justice conclura que la bca et zoheir mardam bey avaient agi de concert avec mohamed khider pour soustraire cette argent au fln (transactions effectuées le 9 mai 1963). Deux mois plus tard, plus précisément le 11 juillet de la même année donc, le président ben bella adressa à l'arab bank une correspondance l'informant que mohamed khider ne jouissait plus de cette autorisation qui lui permettait de disposer des fonds du fln. Le 13 décembre 1963, l'arab bank recevra un nouvel envoi, non daté, signé par ben bella, rétablissant mohamed khider dans ses fonctions initiales. Ce dernier pouvait à nouveau procéder aux opérations financières et avait un pouvoir de décision sur les fonds entreposés à l'arab bank de beyrou. La présidence de la république confirmant la levée de l'interdiction faite à mohamed khider (des incohérences qui seront d'ailleurs soulevées par le président houari boumedienne peu de temps après le renversement de ben bella le 19 juin 1965.). Le 03 mars 1964, mohamed khider ordonnera à la banque commerciale de genève de transformer son compte nominatif en un compte numérique (n°bp 510). Il demandera également la conservation par ses soins (bca) de son courrier, de ne pas l'adresser à alger ! Il ira plus loin encore. Il enjoindra la bca de ne pas faire paraître son nom pour les transactions qu'il effectuera dorénavant puisqu'il possédait un numéro d'identification. Refusant de mettre les fonds à la disposition du fln, il affirmera qu'il s'expliquera lors de la tenue du congrès du parti qui était prévu pour le mois d'avril 1964. Le congrès du fln s'ouvrira en effet le 16 avril 1964. Le comité centra désignera un nouveau bureau politique. Mohamed khider n'en fera pas partie. Il sera remplacé au poste de responsable des finances par ait el hocine. Ait el hocine se déplacera le 12 juin 1964 à genève en vue de mener des discussions avec l'administration de la bca, détenteur d'un ordre de mission établi le 08 juin 1964 le chargeant de nouveau trésorier du fln. Il sera délégué pour prendre en charge les sommes entreposées dans cette banque par son prédécesseur mohamed khider. Il lui sera d'autre part loisible de geler tout avoir non conforme détenu par l'ancien trésorier.

Mais c'était compter sans la réaction de mohamed khider et du patron de la bca, zoheir mardam bey. C'est ainsi que ce dernier accèdera à une demande formulée par son "ami". Les numéros de compte numériques (bp 510) seront transformés en comptes à vue. Ceci permettra à mohamed khider de disposer de ces compte (et ce dès le 18 juin 1964). La somme arrêtée au 31 mars 1964 s'élevait à 41.963.509 francs suisses. En contrepartie, l'ancien responsable financier renonçait aux intérêts et ce à compter du 1er avril 1964. Cette malversation sera soulignée par la justice du canton de genève. Un arrêté datant du 15 juin 1964 stipulera que la bca a commis un préjudice qui engage sa responsabilité envers la présidence de la république algérienne. Entre le 18

Algérie : les premières dilapidations - 3/5

juin 1964 et le 1er juillet 1964, mohamed khider procéda au retrait de 41.796.046,40 francs suisses, somme remise par le banquier mardam bey. Cette acte soulèvera le tollé. Accusé de détournement il déclarera à partir de l'étranger : " j'ai mis ces fonds en lieu sur à l'étranger et à la disposition des opposants au fln dirigé par ben bella". Deux plaintes seront déposée par la présidence de la république et par ait-el-hocine le 06 juillet 1964 pour "abus de confiance". Cette plainte sera bien évidemment étendue à la bca. Mohamed khider sera condamné à mort par contumace pour un autre délit. Il se serait rendu coupable d'alliance avec un secessionniste du katanga (region de l'ex. Zaire), tchombé. Ce dernier a été dénoncé par le pouvoir d'alger pour ses liens avérés avec "l'impérialisme occidental".

Le 03.11.1964, le juge d'instruction de genève introduire une demande d'expertise afin de vérifier si la banque réellement financé mohamed khider (retraits effectués après le 18 juin 1964). On conclura que quatre comptes numeriques, ouverts le 22 du même mois, avaient en effet permis à la bca de faire face aux dits retraits. Le banquier avaity refusé de mettre à la disposition de l'expert engagé les dossiers relatifs à ces comptes arguant le "secret bancaire". Il sera poursuivi pour faux témoignages, opposition aux actes de l'autorité et soustraction d'objets mis sous main de l'autorité. Le rapport final rendu le 30.12.1964 conclura que la bca pouvait couvrir les retraits et ce jusqu'au 06.07.1964. L'affaire sera tout de même classée le 06.01.1967, c'est à dire après le décès du concerné (assassiné à madrid). Le 14.02.1967, mardam bey bénéficiera de la même mesure. Le 19 juin 1965 un coup d'état militaire dirigé par houari boumedienne renversera ahmed ben bella. Ce dernier sera mis aux arrêts. L'affaire prendra une nouvelle tournure. Le 10 juillet 1967 l'état algerien estera en justice la bca et son responsable mardam bey afin qu'il rembourse la bagatelle estimée à la somme de 42.796.100 francs suisses. Il a fallu attendre le 15 juin 1973 pour que la cour du canton de genève fasse cet arrêté judiciaire : "lorsque l'algerie a le 05 juillet 1962 proclamé son indépendance et en septembre 1963 édicté sa constitution, les fonds du fln sont devenus propriété de l'état algerien, seule à pouvoir en disposer juridiquement." Ce compte-rendu spécifiait donc que mohamed khider avait profité d'un bien qu'il savait détourné. Il était donc receleur ! Lors de la réunion des cadres du fln qui s'était tenu le 06 mars 1966 à alger, le président houari boumedienne avait évoqué cette affaire en déclarant ceci : " ce que nous ne pouvons admettre, c'est que, sous le couvert d'une divergence avec un autre leader, quelqu'un vole les biens des militants, des travailleurs et du peuple et place sept milliards dans les banques d'europe.

Notre position dans cette affaire est claire et nette. Nous avons essayé en vain de récupérer après le 19 juin 1965 ces sommes. Nous ne sommes pas prêt de pardonner le vol de ces biens et tôt ou tard il sera du devoir de chaque militant de demander la restitution. " Employé aux contributions diverses avant le déclenchement de la lutte armée, mohamed boudiaf (1) résidait dans un appartement de bonne de novembre 1962 à fevrier 1963. Il vivait dans le dénuement total. Il a eu à connaitre comme ses semblables les affres de la prison (1956-1962). N'ayant jamais travaillé il achètera une belle villa au maroc et une... Briqueterie. Ceci lui vaudra des critiques. Dans son livre "l'opposition en algerie depuis 1962", publié par les éditions "l'harmattan" en 1988 (livre réédité par "rahma" en 1991), ramdane redjala (2) étalera son étonnement devant la richesse de cet homme. Il affirmait (page 114) : " ces remarques n'ont pas suscité de divergences à l'époque car pour la quasi-totalité des militants, le parti ne leur a jamais servi de tremplin. Ce qui n'était pas le cas de mohamed boudiaf et de son homme lige, rachid krim. Le premier s'est constitué une somme colossale au maroc à l'abri des menaces de nationalisation avec des capitaux dont l'origine est pour le moins suspecte et sur laquelle boudiaf ne s'est jamais expliqué franchement et publiquement. Ce qui ne l'empêchera pas de se maintenir à la tête d'un parti algérien". Des informations plus graves ont été également divulguées dans ce livre. Dans les pages 167 et 168 l'auteur poursuivra : " responsable du trésor de guerre du fln évalué à 4,5 milliards d'anciens francs, a généreusement subventionné le ffs d'ait-ahmed (3), le prs/cndr et l'ocra de 1964 à 1967 pour les deux premiers et de 1966 pour le dernier. Ces mouvements ne connaîtront donc pas les graves difficultés de trésorerie qui affectent généralement les partis d'opposition. C'est donc ce financement qui leur a permis d'entretenir un corps de permanents jusqu'en 1968, de faire face à des dépenses onéreuses (locaux, matériels, déplacements,

Algérie : les premières dilapidations - 4/5

secrétaires...), d'assurer la publication de brochures luxueusement imprimées, du moins pour le prs/cndr. Les membres des directions de ces mouvements ont aussi largement profité de la générosité de khider. Mohamed boudiaf et ses amis se sont constitué une solide fortune au maroc et il ne semble pas que hocine ait-ahmed et les siens connaissent des fins de mois difficiles. "

Ces propos ont été confirmés par tarek khider fils de mohamed khider qui publiait dans une lettre parue dans les colonnes de l'hebdomadaire "el-waqt" du 07 février 1995, que son père avait mis à la disposition des opposants au régime d'alger les fonds du fln. Un autre écrivain et pas des moindres, pierre péan publiera à son tour chez l'édition "fayard" en 1996 un livre intitulé "l'extrémiste". Il y fera des révélations troublantes sur le banquier suisse françois guenoud (voir articles précédents), administrateur auprès de la banque commerciale arabe (bca) domiciliée à Genève (suisse) ou furent entreposés les biens du fln. Il écrira (en page 317) : "à combien se montait ce trésor ? Qu'est-il devenu ? Au départ il y avait selon françois guenoud quarante deux millions (42000000) de francs suisses déposés à la bca. Six (6) sont allés à ait-ahmed, six (6) à boudiaf qui a prit la part de moussa (4) sans rien lui dire (boudiaf ne lui a fait parvenir que 200000ff). Celui-ci (moussa) dira à boudiaf "tu m'as trahi". Selon le journal français "le monde" (1965) boudiaf avait reçu 1,5 milliards de francs français pour sa formation politique clandestine, le prs, c'est à dire l'équivalent de 10 milliards de centimes (taux de change de l'année 2000). Ait ahmed attaquera en diffamation les éditions "fayard" en 1996. Le jugement rendu le 12 mars 1997 par la première chambre du tribunal de grande instance de paris déclarera la plainte irrecevable, "mal fondée en sa demande, débouté et condamné aux dépens " (le quotidien algérien francophone "le matin" reprendra le communiqué transmis par l'agence presse service algérienne) ce déluge d'informations laissera la veuve de mohamed boudiaf de marbre. Celle-ci (fatiha boudiaf) n'a jamais déposé plainte contre les auteurs de ces graves révélations. Son silence serait s'apparenterait plutôt à un aveu de taille. Mohamed boudiaf aurait donc contribué lui aussi à ce faramineux détournement des biens du pays pendant que le peuple qui venait de recouvrer son indépendance vivait dans le dénuement total, recevant des aides des usa et de l'ex. Urss. Un peuple qui manquait de nourriture et de médicaments.

(1) : Mohamed Boudiaf : après l'interruption du processus électoral des législatives qui a vu les islamistes de l'ex fis remporter 188 sièges dès le premier tour (26.12.1991), celui-ci sera appelé par l'armée pour diriger le pays. Né en 1919, il sera promu chef de l'état le 16.01.1991, il sera assassiné à Annaba (l'est algérien) le 29 juin 1992 par un de ses gardes de corps, Boumarafi (ce dernier purge la peine maximale). (2) : ramdane redjala : cet écrivain était membre du prs de mohamed boudiaf de 1968 à 1978. (3) : hocine ait-ahmed : il intégrera le ffs créée le 27.09.1963 par les anciens maquisards de Kabylie qu'il "squattera" par la suite, devenant le responsable numéro 1. Il écartera d'ailleurs les vrais militants de ce parti qui prendra les armes. Ait-ahmed hocine informera une année plus tard les autorités militaires du pays de son intention de se rendre. Il sera arrêté avec son consentement à Ait Zelal (haute Kabylie). En 1966 le président Houari Boumediène le relâchera. Il s'installera à Lausanne (où il vit toujours). Possédant une haine vicérale à l'encontre des Kabyles auxquels il reproche son échec, il deviendra l'un des plus sûrs alliés de l'ex. Fis allant jusqu'à qualifier les terroristes islamistes du GIA (auteurs de nombreux massacres commis à travers le pays, massacres qui ont causé de 200000 victimes) de groupe armé. Il élaborera avec les politiques de l'ex. Fis le fameux contrat de Rome signé à St Egidio (Italie). Des indiscrétions laissent penser aussi que la réunion de St Egidio aurait été financée par le sinistre Ben Laden d'El Qaida. Ses penchants tantôt bathiste (pro-Sadam) tantôt pro-islamistes (sunnite) ainsi que son opposition au mouvement berbère l'ont effacé de l'échiquier politique national. La Kabylie qui lui était acquise ne l'est plus. Ayant subi une véritable saignée dans les rangs de son parti, Ait Ahmed ne compterait d'ailleurs que quelques centaines de militants. (4) : moussa hassani : ministre des P et T sous le premier gouvernement du président Ahmed Ben Bella, ancien officier durant la guerre d'Algérie, il démissionnera au début du mois de juin 1964 de ses fonctions de député. Le 06 juillet de la même année il rejoindra les rangs de l'opposition politique au régime de Ben Bella et siègera au sein du Cndr (comité national de la défense de la

Algérie : les premières dilapidations - 5/5

révolution) au côté d'ait-ahmed, boudiaf.